



## APPEL A LA GRÈVE LES 07 ET 08 AVRIL 2017! MOBILISONS NOUS POUR NOTRE AVENIR CHEZ HOP!

Après 1 an de « fusion », l'ensemble des organisations syndicales fait un bilan amer :

- **12 mois de sacrifices** et toujours pas de périmètre d'activité pour notre avenir !
- **12 mois de baisse continue des charges avions** dans les 3 ex compagnies !
- **12 mois d'efforts** fournis pour une dégradation constante des conditions de travail !

Au lancement du projet PRF en **2012 : 93 charges avions**. Demain, à la **saison « été 2017 »**, avec le 1<sup>er</sup> départ des pilotes vers Air France : **Resteront 65 charges avions.**  
**= 28 charges de moins en 5 ans !!!**

Cette baisse d'activité aurait dû entraîner une baisse de charge de travail : mais non !

**Entre PDV et « réorganisation », les salariés n'en peuvent plus !**

Les élus CHSCT Maintenance, Administration-escale et PNC ont dû déclencher plusieurs **droits d'alerte**, une procédure de « **danger grave et imminent** », et des enquêtes sur les **Risques Psycho-Sociaux** engendrés par cette fusion. Les psychologues du travail continuent de recevoir à chaque permanence des salariés qui craquent sur le lieu du travail **!!!**

Et comme si cela ne suffisait pas, **la négociation des nouveaux accords collectifs se déroule dans la douleur !**

Au lieu d'harmoniser les conventions des salariés de HOP!, Lyon Maintenance, Hop! Training, Airlinair, Brit'Air et de Regional, **la Direction tente d'imposer des accords collectifs « low-cost » en détruisant vos garanties sociales et salariales.**

**L'avenir même de notre compagnie HOP!, et donc de nos emplois, est menacé**

Cette situation conduit l'ensemble des Organisations Syndicales Sol à déclencher **UNE GREVE** et à vous appeler à la **mobilisation générale.**

Nous demandons à la Direction Générale des réponses et des engagements concrets sur les points suivants :

- Définition claire du périmètre d'activité de HOP! et des sites... **UN BUSINESS PLAN !**
- Maintien de la flotte à son niveau actuel, garantie sur l'avenir des secteurs
- Suspension immédiate des départs PNT vers Air France qui réduit dangereusement notre activité et impacte négativement notre exploitation
- Mesures concrètes et rapides sur l'amélioration des conditions de travail
- Reconsidérer la négociation des accords collectifs en privilégiant l'harmonisation et en respectant les décisions communes émanant de débats construits et cohérents
- Intégration de Lyon Maintenance et de HOP ! Training sans conditions et sans délai

**NOUS NE POUVONS PLUS N'ETRE QUE la variable d'ajustement d'Air France.**

Nous contribuons depuis de nombreuses années à son expansion.

**Le temps est venu pour nous d'être traités équitablement.**

**NOTRE FORCE et LA REUSSITE ne peuvent être que COLLECTIVES.**

**Il VOUS appartient de saisir la gravité de la situation pour obtenir des conditions sociales dignes pour cette fusion !**

**Le 7 avril SORTEZ de vos bureaux, des hangars, de vos escales pour en parler avec vos Organisations syndicales !!!**



# APPEL A LA GRÈVE LES 07 ET 08 AVRIL 2017! MOBILISONS NOUS POUR NOTRE AVENIR CHEZ HOP!

## NOTICE POUR VOUS DECLARER EN GREVE !

Pour ceux d'entre vous soumis à la loi Diard : tous les PNC et les services opérationnels liés à l'exploitation des vols, n'oubliez pas la déclaration 48 heures avant votre prise de service :

- si votre vacation commence le 7/04 à 6:00, votre déclaration (horoquartz, mail à votre hiérarchie) doit être envoyée avant le 5/04 à 6:00.  
Gardez bien la trace de l'envoi (mettez-vous en copie).

- Soit vous vous orientez sur les deux jours de grève (toujours uniquement pour les salariés soumis à la loi), soit vous ne voulez faire qu'un seul jour.  
N'oubliez pas dans un cas comme dans l'autre de préciser, 24:00 au minimum avant votre reprise du travail, de renvoyer un mail en indiquant cette reprise.

Pour reprendre l'exemple:

- Vous faites grève le vendredi mais souhaitez retravailler samedi où votre horaire débute aussi à 6:00. Vous devez envoyer votre reprise le vendredi avant 6:00.

- Vous voulez faire grève les deux jours et vous travaillez aussi le dimanche au même horaire, vous envoyez un mail au plus tard le samedi matin à 6:00.

Dans la pratique, nous vous donnons une méthode:

Indication sur horoquartz des jours de grève, rubrique, ABG. Mail avec A/R à la hiérarchie:

*Bonjour,*

*Je vous informe que je participerai à la grève du 7 et 8/04/2017 et ce, durant les deux jours indiqués dans le préavis de grève.*

*Je reprendrai donc mon service aux horaires prévus dans mon planning le 9/04/2017*

L'avantage, c'est que la déclaration et la reprise sont dans le même mail.

**En cas de doute renseignez-vous auprès d'un représentant syndical**

